

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 11

Artikel: Après le congrès
Autor: C.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nd pē tē arēidēns d' l' Union syndicaliste, ainsi que du comité de l'Union syndicaliste directeur du Parti socialiste en laissant à chacun le soin d'en établir la modalité. Ils passaient sous silence la composition du comité exécutif qui rappelait singulièrement le défunt comité d'action. On a pu, durant ces deux dernières années, se rendre compte de l'idée dont on se faisait d'un semblable comité dans certains milieux.

Le *Basler Vorwärts* entonne un chant d'allégresse et qualifie de victoire à la Pyrrhus le succès du comité de l'Union syndicale. Les 92 voix obtenues par la proposition bâloise contre les 136 de la majorité lui prouvent que l'idée est en marche. Il oublie dans sa joie qu'une proposition semblable avait été *acceptée* par le deuxième congrès ouvrier par 262 voix contre 68, mais qu'elle fut, après réflexion et sérieux examen, repoussée par les fédérations intéressées, jalouses de leur autonomie.

Une constatation très curieuse à faire, c'est que les plus chauds adversaires des fédérations centralistes de Bâle et de Zurich étaient les plus ardents défenseurs de ce nouveau centralisme outrancier!

La discussion des statuts n'alla pas au delà de l'art. 2. Le congrès préféra à la proposition de la commission syndicale une de la minorité qui fut amendée de telle sorte qu'elle en est devenue bien inoffensive. Il est vrai que sa rédaction laisse passablement à désirer.

La revision des statuts fut renvoyée à la commission syndicale, le congrès lui déléguant ses pouvoirs. A ce propos, il fut intéressant d'entendre un « minoritaire » affirmer que devant une si grande assemblée il était impossible de discuter de statuts; alors qu'il venait de voter avec ses amis pour une organisation unifiée prévoyant un congrès encore une fois plus nombreux.

Moscou—Amsterdam! Quel dommage que cette question n'ait pas pu, faute de temps, être abordée par le congrès. C'est d'autant plus regrettable que plusieurs fédérations ont prochainement cette question à l'ordre du jour de leurs congrès. L'adhésion à Moscou eût été, sans aucun doute, repoussée à une grande majorité, malgré le « cuisinage » savant des délégués dans certaines régions. Quelques polissons, manquant à tous les égards dûs à des invités de quelque opinion qu'ils soient, et qui, eux-mêmes, n'étaient au congrès qu'à titre d'invités, voulurent manifester leur haine à l'égard de l'Internationale d'Amsterdam en manifestant contre ses représentants les plus en vue; ce furent d'abord de très timides coups de sifflets, lorsque Oudegeest monta à la tribune. Un véritable concert devait être organisé le lendemain pour recevoir son vice-président Jouhaux; mais le coup rata lamentablement devant les applaudissements frénétiques qui saluèrent spontanément l'arrivée de Jouhaux, qui put prononcer son discours dans le plus grand silence. Sa péroraison fut accueillie par les applaudissements enthousiastes de la presque unanimité du congrès.

La fusion du secrétariat ouvrier suisse avec l'Union syndicale fut admise sans opposition et même sans discussion. Si le parlement partage cet avis en accordant la subvention demandée, le travail en commun pourra commencer.

Nous regrettons aussi que la question relative aux organisations non affiliées à l'Union syndicale n'ait pu être discutée. Une résolution dans le sens prévu par le comité syndical et présentée par des délégués de la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, ainsi que de celui des employés de banque, fut adoptée par le congrès.

Donnons, pour terminer, quelques chiffres intéressants sur la composition du congrès. Bien que les délégués aient été invités à présenter leur carnet de syndiqué, plusieurs s'en abstinent. Il manquait 2 carnets parmi les ouvriers de l'industrie de l'habillement, 2 pour le commerce, transports et alimentation, 3 (tous) aux relieurs, 18 aux cheminots, 9 aux métallurgistes et horlogers, 1 aux ouvriers du papier, 2 aux ouvriers du textile, 1 au textile à domicile, 1 aux ouvriers du téléphone, 1 aux techniciens-dentistes.

Des délégués présents, 1 n'avait pas vingt ans et était syndiqué depuis moins d'une année. 16 avaient de 21 à 25 ans, de ceux-ci 4 avaient moins d'une année, 2 jusqu'à 3 ans, 4 jusqu'à 5 ans, 2 jusqu'à 6 ans et 1 jusqu'à 7 ans de sociétariat. 39 délégués avaient de 26 à 30 ans dont 6 étaient syndiqués depuis moins d'une année, 4 depuis 2 ans, 8 depuis 3 ans, 6 depuis 4 ans, 2 depuis 5 ans, 3 depuis 6 ans, 3 depuis 7 ans, 1 depuis 8 ans, 3 depuis 9 ans, 2 depuis 10 ans et un depuis 11 ans. 44 délégués étaient entre 31 et 35 ans. Parmi eux 10 étaient syndiqués depuis moins d'une année, 3 depuis 2 ans, 7 depuis 3 ans, 4 depuis 4 ans, 3 depuis 6 ans, 4 depuis 7 ans, 1 depuis 8 ans, 2 depuis 9 ans, 2 depuis 10 ans et 8 depuis 15 ans. 49 délégués étaient âgés de 36 à 40 ans, dont 4 étaient syndiqués depuis moins d'une année, 1 depuis 2 ans, 4 depuis 3 ans, 3 depuis 4 ans, 1 depuis 5 ans, 3 depuis 7 ans, 5 depuis 9 ans, 3 depuis 10 ans, 14 depuis 15 ans, 7 depuis 20 ans et 4 depuis plus de 20 ans. 22 délégués étaient âgés de 41 à 45 ans, dont 3 syndiqués depuis 2 ans, 1 depuis 3 ans, 2 depuis 4 ans, 1 depuis 6 ans, 2 depuis 7 ans, 1 depuis 8 ans, 2 depuis 9 ans, 2 depuis 10 ans, 4 depuis 15 ans, 3 depuis 20 ans et 1 depuis 22 ans. 12 délégués étaient âgés de 46 à 50 ans, dont 1 était syndiqué depuis moins d'une année, 1 depuis 2 ans, 2 depuis 3 ans, 1 depuis 4 ans, 1 depuis 7 ans, 1 depuis 15 ans, 1 depuis 20 ans et 4 depuis plus de 20 ans. 10 délégués étaient âgés de plus de 50 ans, dont 1 avait moins d'une année de sociétariat, 1 jusqu'à 3 ans, 1 jusqu'à 8 ans, 1 jusqu'à 9 ans, 1 jusqu'à 10 ans, 2 jusqu'à 15 ans, 2 jusqu'à 20 ans et 1 plus de 20 ans.

Le résultat général témoigne que sur 193 délégués que l'on a pu contrôler, 27 étaient syndiqués depuis moins d'une année, 10 depuis 2 ans, 25 depuis 3 ans, 16 depuis 4 ans, 7 depuis 5 ans, 9 depuis 6 ans, 15 depuis 7 ans, 4 depuis 8 ans, 13 depuis 9 ans, 10 depuis 10 ans, 30 depuis 15 ans, 13 depuis 20 ans et 10 depuis plus de 20 ans.

Il nous paraît qu'en raison de l'importance de ce congrès, ce côté de la question devrait être aussi pris un peu plus en considération lorsque on nomme ses délégués.

La répartition par région donne ce résultat: 81 localités étaient représentées. Les cantons d'Argovie par 10 délégués, Appenzell par 5, Bâle-ville par 14, Bâle-campagne par 2, Berne 72, Genève 5, Lucerne 4, Grisons 1, Neuchâtel 17, Schaffhouse 5, Soleure 7, St-Gall 10, Tessin 6, Thurgovie 6, Vaud 12, Valais 2, Zoug 1, Zurich 46. Les délégués des unions ouvrières ne sont pas compris dans ces chiffres. L'importance de la délégation de Berne s'explique par le fait que les deux plus grandes fédérations ont leur siège central à Berne. Malgré cela, le pourcentage de la représentation de ces deux comités centraux n'est pas plus élevé que dans les autres fédérations.

C. S.

